

Séance du 30 novembre 2020

2020/084

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Alexandre ARRIZABALAGA / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Serge ALMENDRO / Hélène FRANCES / Ingrid BOUTARFA / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Caroline ECORCHON / Laëtitia CAZABAN / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT
En zoom : Michel DUHAMEL / Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ

Absents : JB MARTINEZ (procuration pour Michel DUHAMEL) / Jean TRILLE (procuration pour Bernard JOUCLA) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Juliette SALANNE (procuration pour Noémie DEUTSCH).

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que dans le cadre de l'implantation d'une ligne électrique souterraine consentie sur le bien lui appartenant et situé à Ibos cadastré section AN 185, une convention de servitude a été signée avec ENEDIS le 7 octobre 2019.

La signature d'un acte notarié est obligatoire et tous les frais sont à la charge d'ENEDIS.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la convention avec ENEDIS.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le... **07 DEC. 2020**

de la publication le... **07 DEC. 2020**

IBOS,

Le... **07 DEC. 2020**

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

